
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES
ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Mercredi 7 mai 1947. — *Présidence de M. Armengaud, président.* — Le président a rendu compte des difficultés d'ordre administratif rencontrées par la sous-commission d'études et qui mettent obstacle à son voyage prochain à la Foire de Birmingham.

M. Colardeau a estimé qu'il convenait d'examiner le problème sur le plan très général de l'autorité des décisions prises par les commissions.

M. Le Contel a été chargé d'évoquer cette question devant la conférence des présidents.

Après un débat auquel ont participé notamment MM. Sauer, Bardon-Damarzid et Brizard, la mission des commissaires désignés,

a été confirmée, quelle que soit la solution apportée aux difficultés actuellement pendantes.

La commission a ensuite examiné la proposition de résolution (n° 37) de M. Landry, relative aux monopoles artificiels. La sous-commission précédemment désignée pour l'étude de cette question n'ayant pu encore se réunir, le rapporteur, M. Colardeau, s'est borné à situer le problème et à en préciser la portée. Il a, en outre, fait un bref examen critique des solutions possibles. Le président et M. Rochereau ont précisé leurs points de vue respectifs au cours du débat.

La suite de la discussion a été renvoyée devant la sous-commission, qui présentera dans quelques jours un rapport définitif.

Abordant le second point de l'ordre du jour, le président, en l'absence de M. Duclercq, a rappelé l'intérêt de la proposition de résolution (n° 78), de M. Chaumel tendant à inviter le Gouvernement à codifier la législation économique.

La discussion de cette proposition de résolution devrait, a-t-il estimé, être liée à celle de la proposition (n° 81) déposée par la commission unanime et relative à la revision de la législation économique.

M. Novat a ensuite donné lecture de son rapport sur la proposition de loi (n° 162) adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à abroger la réglementation de Vichy relative à la vente et à l'achat des véhicules d'occasion. Favorable au retour à la liberté du commerce des véhicules d'occasion, il a constaté que le texte adopté par l'Assemblée Nationale manquait en partie son but. Les dispositions législatives datant de 1940 et 1942 ont été abrogées, puis reprises partiellement dans l'ordonnance du 30 juin 1945 : il importe donc de modifier ce dernier texte pour permettre le retour à la liberté du marché.

Après quelques réserves formulées par M. Le Contel, MM. Brizard et Mermet-Guyennet ont apporté leur adhésion au principe général exposé par M. Novat.

La commission a décidé de reporter l'exposé de M^{me} Vialle sur les problèmes économiques de la France d'Outre-Mer à sa prochaine séance, afin de permettre à l'auteur d'y apporter certains compléments.

Enfin, elle a fixé l'ordre de ses travaux ultérieurs : demande de mise à l'ordre du jour du Conseil de la République de la

proposition de résolution (n° 48) relative à la police des animaux dans le rayon des frontières de terre et mise à l'ordre du jour de la commission des rapports sur diverses propositions de résolution.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 7 mai 1947. — *Présidence de M. Salomon Grumbach, président.* — La commission a procédé à un large échange de vues sur la situation internationale telle qu'elle se présente après la Conférence de Moscou.

Dans un exposé qui dura près d'une heure, le président a examiné l'état de choses créé par l'issue de cette conférence et les conséquences de son échec quant au règlement des principaux problèmes dont la solution est nécessaire à l'établissement de la paix. Malgré l'existence de relations cordiales entre les délégations, le président a été obligé de constater qu'aucune des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence de Moscou n'avait reçu de solution et que chaque puissance était restée sur ses positions primitives.

Le président a ensuite passé en revue les récents événements mondiaux, tels que le resserrement des liens entre les états de l'Amérique latine, principalement de l'Argentine et du Mexique, et les Etats-Unis, la conférence panasiatique qui s'est tenue dernièrement à New-Delhi et où s'est manifestée une certaine opposition entre les Indes et la Chine. Evoquant les relations entre la France et les pays anglo-saxons, il a insisté sur l'utilité d'une ratification rapide du traité franco-britannique de Dunkerque.

Pour conclure, le président a constaté l'accord de tous les membres de la commission pour regretter que l'échec de la Conférence de Moscou ait laissé en suspens les questions allemande et autrichienne, empêchant ainsi l'Europe de sortir du provisoire, et pour souhaiter que la diplomatie française fasse tous ses efforts afin que la prochaine conférence du Conseil des Quatre qui doit avoir lieu en novembre 1947, à Londres, aboutisse à des résultats positifs.

A la suite de cet exposé, un débat s'est ouvert, au cours duquel a été, entre autre, évoqué le récent discours prononcé par le Sultan du Maroc à Tanger et ses conséquences éventuelles.

M. Jullien a insisté sur la nécessité d'une politique de fermeté à l'égard de ce pays. M. Leonetti a fait ressortir l'œuvre immense de la France au Maroc et a souligné l'importance de la présence française dans ce protectorat, tant pour les populations indigènes que pour la sauvegarde de nos propres intérêts. M^{me} Lefauchaux et M. Helleu sont également intervenus à ce sujet.

La commission a décidé, sur la proposition de MM. Ott et Zyromski, de continuer, lors de sa prochaine réunion, l'examen de la situation dans la zone française d'occupation en Allemagne.

ÉDUCATION NATIONALE ET BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 7 mai 1947 — *Présidence de M^{me} Saunier, présidente.* — La commission, après avoir pris connaissance du courrier qui lui avait été adressé, a confié :

— à M^{me} la présidente, l'examen d'une motion de la Fédération nationale des Directeurs et Directrices et chargés d'écoles publiques ;

— à M. Léro, l'étude d'une demande du Syndicat national du personnel des écoles publiques de l'Enseignement technique ;

— à M. Janton, l'examen d'une requête présentée par plusieurs Associations d'Artistes français ;

— à M. Champeix, un dossier relatif à la réglementation de la profession d'architecte ;

— à M. Ott, un dossier relatif à une exposition de la tapisserie française.

M. Baron a ensuite présenté une demande tendant à ce que le compte rendu des bulletins de commission reflète exactement la physionomie des débats.

Sur proposition de M^{me} la Présidente et après un échange de vues à ce sujet, il a été décidé que le bulletin serait soumis aux membres de la commission avant l'insertion.

La commission a abordé l'examen d'un avant-projet de réforme de structure de l'Administration centrale du Ministère de l'Éducation nationale.

M. Baron a procédé à une critique du document soumis à la

commission et a fait observer qu'il ne saurait être pris en considération pour donner un avis judicieux.

Après avoir entendu les observations présentées par MM. Ott, Janton, Léro, la commission, soucieuse d'apporter au ministre un avis réfléchi, a jugé qu'elle ne possédait pas actuellement les éléments d'information suffisants pour lui permettre de prendre une position définitive sur ce projet de réforme qui procède d'un désir éminemment louable de rationalisation.

En conséquence, elle a décidé de demander au ministre de l'Education nationale de lui faire parvenir une documentation plus complète sur la question, de lui préciser quelles sont les relations qui existent entre son ministère et d'autres ministères, tels les Affaires étrangères, l'Agriculture, la France d'Outre-Mer, qui ont à connaître de questions d'enseignement et, enfin, de bien vouloir venir devant elle pour lui exposer l'économie de ce vaste projet.

La commission a enfin pris connaissance des textes mis en distribution tant à l'Assemblée Nationale qu'au Conseil de la République et touchant à sa compétence.

Au sujet d'un projet de loi n° 1174 (A. N.) relatif à la conservation du souvenir du débarquement allié en Normandie, la commission a décidé, avant d'être officiellement saisie de ce texte, de demander des informations complémentaires au Ministre des Travaux publics et des Transports.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 7 mai 1947. — *Présidence de M. Amédée Guy, président.* — La commission a poursuivi l'examen du rapport de M. Pernot sur la proposition de résolution (n° 38) de M. Landry, relative à l'assistance aux femmes seules chargées d'enfants.

Elle a entendu les observations présentées par M^{me} Pican au nom du groupe communiste. Plutôt que d'apporter à cette catégorie de femmes une aide pécuniaire qui risquerait de les encourager à abandonner leur travail, M^{me} Pican a déclaré qu'il serait préférable de leur accorder des facilités d'entrée dans la production et elle a fait part de son intention de déposer dans ce sens une proposition de résolution dont les principaux points seraient :

— création d'allocations-décès ;

- création d'un régime analogue pour les non-allocataires ;
- priorité d'embauchage et recul de la limite d'âge pour entrer dans la production ;
- priorité d'une inscription pour la formation professionnelle accélérée ;
- création et développement du réseau social.

Après une discussion, à laquelle ont pris part notamment MM. Pernot, Liénard, Boudet, Teyssandier, la commission a décidé de surseoir à statuer et d'attendre d'être officiellement saisie de la proposition de M^{me} Pican afin de la joindre à celle de M. Landry en vue d'un rapport commun sur les deux textes.

La commission a ensuite adopté, à l'unanimité, les rapports de M. Teyssandier :

- sur sa proposition de résolution (n° 121) relative au régime alimentaire n° 2 dit lacto-végétarien ;

- sur sa proposition de résolution (n° 146) tendant à accorder le régime alimentaire n° 4 à tous les malades dont les lésions constatées, tant internes qu'externes, auront été confirmées par la clinique, le laboratoire et la radiographie, être indiscutablement de nature tuberculeuse.

M. Teyssandier a, enfin, donné connaissance d'une circulaire relative à la délivrance des certificats pré-nuptiaux et a déploré que les prix très élevés des examens médicaux soient à la charge des intéressés.

Après un échange de vues, M. Bonnefous a été chargé de déposer, au nom de la commission, une proposition de résolution tendant à rationaliser les dispositions prises dans ce domaine.

FINANCES

Mercredi 7 mai 1947. — *Présidence de M. Gaston Cardonne, vice-président.* — Poursuivant l'étude de la proposition de loi relative à la révision et à la résiliation des contrats passés par les collectivités locales, la commission des finances, après un bref exposé du rapporteur, a décidé d'attendre les conclusions fermes de la commission de l'intérieur, saisie au fond, pour exprimer son avis définitif.

En conséquence, le dernier examen de cette affaire a été fixé au mardi 13 mai 1947.

La commission a décidé d'étudier, dès la semaine suivante, les budgets annexes des Monnaies et Médailles, de l'Imprimerie nationale, de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération. Elle a, enfin, chargé son rapporteur général de présenter au ministre des finances des propositions précises afin d'obtenir que les relations des commissaires avec les contrôleurs des dépenses engagées aient lieu dans les meilleures conditions de rapidité et de commodité.

M. Dorey a été désigné comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 166) de M. Delfortrie tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour fixer au montant du minimum vital le chiffre de l'abattement à la base dont les émoluments, salaires, pensions et rentes viagères bénéficient pour le calcul de l'impôt général sur le revenu.

M. Monnet a été désigné comme rapporteur spécial du budget du Commerce.

M. Hocquard a été désigné comme rapporteur spécial du budget annexe des Fabrications d'Armement.

M. Gaston Cardonne a été désigné comme rapporteur spécial du budget annexe des Constructions aéronautiques.

M. Courrière a été désigné comme rapporteur spécial du budget annexe des Constructions navales.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 7 mai 1947. — *Présidence de M. Marc Rucart, président.* — De nombreux membres de la commission étant absents, les exposés de M. Max André sur les négociations franco-vietnamiennes et de M. Brunot sur le Plan d'Outre-Mer ont été renvoyés à une séance ultérieure.

M. Max André a apporté quelques précisions sur la prorogation de l'application de certains textes législatifs, notamment ceux concernant la réquisition des personnes, applicables en temps de guerre.

Le ministre se présentera devant la commission le 14 mai pour étudier ce problème.

D'autre part, la commission procèdera le même jour à l'examen officieux des premiers projets de loi concernant les assemblées de groupe de l'Union française.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE,
DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Mercredi 7 mai 1947. — *Présidence de M. Léo Hamon, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Sarrien sur le projet de loi (n° 161), adopté par l'Assemblée Nationale, abrogeant les textes sur le statut provisoire de l'administration préfectorale.

Le projet vise à régulariser la situation anormale des personnes qui furent déléguées dans les postes de préfet, sous-préfet, secrétaire général de préfecture ou chef de cabinet de préfet antérieurement au 8 mai 1945. Il réserve pratiquement le cas de celles qui furent déléguées dans les mêmes fonctions postérieurement à cette date.

M. Sarrien, après avoir précisé que la première mesure n'intéressait qu'un préfet et six sous-préfets, a proposé l'adoption pure et simple du texte voté par l'Assemblée Nationale.

La commission, désirant obtenir des éclaircissements supplémentaires et connaître en particulier les raisons qui expliquent la différence de traitement envisagée en fonction de la date du 8 mai 1945, a demandé à M. Sarrien de se mettre en rapport avec la direction intéressée du ministère de l'Intérieur et le rapporteur du projet devant l'Assemblée Nationale.

L'adoption du rapport a été renvoyée à la prochaine séance.

M. Couteaux a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 137) de MM. Chochoy et Vanrullen tendant à inviter le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour que le maximum soit fait en faveur des victimes des inondations du Pas-de-Calais qui ont eu à souffrir dans leur personne et dans leurs biens des ravages causés par cette calamité.

M. Meyer a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 150) de M. Saadane et des membres du groupe de l'Union démocratique du Manifeste algérien, tendant à la nomination d'une commission d'enquête sur les événements de mai, juin et juillet 1945 en Algérie.

M. Larribère a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 151) de M. Saadane et des membres du groupe de l'Union démocratique du Manifeste algérien, tendant à inviter le Gouvernement à réparer les torts matériels subis par les familles

françaises et musulmanes lors des événements du 8 mai 1945 et des jours suivants en Algérie.

M. Hamon a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 174) de M. Pontille et des membres du groupe du Rassemblement des Gauches Républicaines, tendant à inviter le Gouvernement à procéder d'extrême urgence à l'aménagement des magasins, annexes et entrepôts des ex-magasins Dufayel, rue de Clignancourt, à Paris.

Conformément à la demande formulée par le ministre de l'intérieur dans une lettre du 29 avril 1947, la commission a proposé les candidatures de MM. Benoit et Meyer pour siéger au Conseil supérieur de la protection civile.

Judi 8 mai 1947. — *Présidence de M. Léo Hamon, président*
— La commission a entendu le rapport de M. Voyant sur la proposition de loi (n° 106), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la revision et à la résiliation exceptionnelles de certains contrats passés par les collectivités locales.

M. Voyant a exposé les considérations générales qui l'ont amené à modifier le texte voté par l'Assemblée Nationale. Elles se ramènent à trois points :

1° Possibilité pour les collectivités locales liées par des contrats passés à leur détriment de les résilier et de créer de nouvelles régies ;

2° Assurer la bonne gestion de ces dernières grâce à des conditions techniques et financières convenables ;

3° Se soucier du sort des concessionnaires petits propriétaires en rendant pour eux plus libérales les conditions d'indemnisation.

La commission a abordé ensuite la discussion de la proposition de loi, article par article.

Au cours de l'examen du rapport, les questions suivantes ont particulièrement retenu son attention :

1° Délai devant s'écouler entre la réception du dossier au ministère de l'Intérieur et la publication du décret ;

2° Inventaire de l'ensemble des biens affectés à l'exploitation des services publics ;

3° Détermination de la période s'écoulant entre la réquisition régulière et l'intervention du décret ;

4° Fixation du coefficient devant affecter les bénéfices du

concessionnaire, dans le but de tenir compte de la dépréciation de la monnaie ;

5° Intervention du Conseil national des Services publics départementaux dans le cas où une entente à l'amiable ne serait pas intervenue entre les co-contractants.

Au cours de la discussion, le président s'est engagé à demander au Gouvernement, en séance, tous éclaircissements et tous apaisements nécessaires en ce qui concerne plusieurs points importants du texte sur lesquels de légères divergences d'opinion se sont manifestées.

L'ensemble du rapport a été adopté à l'unanimité.

MARINE ET PÊCHES

Mercredi 7 mai 1947. — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — La délégation de l'Association des Grands Ports français n'ayant pu répondre à l'invitation de la commission, son audition a été reportée à une séance ultérieure.

La commission n'a donc tenu qu'une brève séance, au cours de laquelle M. Lagarrosse a communiqué à ses collègues ses impressions sur son récent voyage en Côte d'Ivoire : il y a noté une amélioration sensible quant au tonnage des navires marchands mis à la disposition de cette colonie. Malheureusement, l'évacuation des stocks de denrées ne peut se faire, par suite de l'embouteillage des wharfs occupés par le déchargement du charbon nécessaire au chauffage des locomotives qui manquent de bois, faute de main-d'œuvre.

Judi 8 mai 1947. — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — La commission s'est réunie pour examiner la proposition de résolution de M. Albert Jaouen, relative à la fixation des prix du poisson, dont la discussion immédiate a été demandée.

La commission, unanime, a approuvé cette proposition, motivée par la proximité du début de la saison de pêche de la sardine et du thon : les marins pêcheurs, dans l'ignorance où ils se trouvent encore de la rémunération de leurs efforts, hésitent, en effet, à faire les frais d'armement de leurs bateaux.

M. Albert Jaouen a été chargé de rapporter sa proposition en séance publique.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Jeudi 8 mai 1947. — *Présidence de M. Gatuing, président.* —

La commission a entendu le rapport de M. Jullien sur sa proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prévoir la possibilité du rachat de leur retraite par les sous-officiers voulant fonder une entreprise artisanale, agricole ou industrielle, dans les territoires d'outre-mer ; le rapporteur a mis en valeur le caractère civilisateur et économiquement favorable de telles entreprises et il a exposé les modalités financières possibles de ce rachat de retraites.

La commission a adopté ses conclusions.

La commission a décidé de surseoir à la désignation des rapporteurs pour :

1° La proposition de résolution de M^{me} Patenôtre, devenue sans objet du fait que celle de M. Ascencio, qui invite également le Gouvernement à faire appliquer l'ordonnance du 25 octobre 1945 sur les prestations familiales, a été adoptée le 28 mars ;

2° La proposition de résolution de M. Benkhelil tendant à faire mettre à parité les retraites des militaires non-officiers algériens musulmans et celles de leurs camarades de la métropole. Considérant les répercussions que pourrait entraîner cette mesure, la commission a chargé son président de prendre contact au préalable avec les commissions de la France d'Outre-Mer et des pensions de l'Assemblée Nationale, pour examiner l'état actuel de cette question.

Le président a enfin donné lecture d'une lettre de l'Union française des Amicales de Combattants sollicitant une audience de la commission. Cette audience sera fixée pour une date prochaine.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Mercredi 7 mai 1947. — *Présidence de M. Calonne, président.*

— La commission a entendu un exposé de M. Grimal sur la proposition de loi (n° 106) adoptée par l'Assemblée Nationale,

relative à la révision et à la résiliation exceptionnelles de certains contrats passés par les collectivités locales.

Après avoir défini l'étendue du problème étudié, M. Grimal s'est montré favorable au principe de la proposition. Toutefois, opposé à l'extension des municipalisations, il a insisté pour que la procédure de révision des contrats demeure exceptionnelle et a, en conséquence, préconisé l'adoption pure et simple de l'article premier.

Il a demandé, d'autre part, une nouvelle rédaction de l'article 5, afin d'éviter que des réquisitions d'usage annulées par le Conseil d'Etat puissent être « réputées régulières ».

Après une discussion générale, à laquelle ont pris part, notamment, MM. Coudé du Foresto, René Depreux, Lacaze, Pairault, Armengaud, ainsi que le président, la commission a décidé de donner un avis favorable à l'adoption du texte qui lui était soumis.

Sur la demande de M. Grimal, elle a décidé, à l'unanimité, de proposer l'adoption de l'article premier tel qu'il a été voté par l'Assemblée Nationale.

A l'article 1 *bis*, elle a décidé de soutenir un amendement de M. Armengaud tendant à remplacer « pourront » par « devront » : « ces régies devront être créées sous forme d'établissement à caractère industriel et commercial... ».

Favorable au principe d'une modification de l'article 5, elle a chargé M. Grimal de rédiger un amendement à ce sujet, après accord avec la commission de l'intérieur.

Enfin, une modification de l'article 16, tendant à étendre la loi à tous les territoires d'outre-mer, ainsi que l'a demandé M. Gustave, sera étudiée.

A l'issue de la séance, M. Grimal a été confirmé dans ses fonctions de rapporteur pour avis de la proposition de loi.

SUFFRAGE UNIVERSEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

Mardi 6 mai 1947. — *Présidence de M. Trémintin, président.*
— La commission a poursuivi l'examen du projet de règlement du Conseil de la République, dont M. Salomon Grumbach est rapporteur.

L'article 45, 4^e alinéa nouveau, relatif à la possibilité pour les

présidents et rapporteurs des commissions de se faire assister par un fonctionnaire du Conseil de la République, a été adopté.

L'article 64, traitant du droit de présenter des amendements, a donné lieu à un échange d'observations entre MM. Paul Simon, Salomon Grumbach et de Montalembert sur l'opportunité de fixer une limitation du temps de parole dans ce cas particulier. La commission a décidé cependant de limiter à cinq minutes le temps réservé à chaque orateur, aucune limitation n'étant imposée au Gouvernement.

L'article 64, ainsi modifié, a été adopté.

M. Salomon Grumbach pense que les articles 89 à 93 du règlement de l'Assemblée Nationale ne doivent pas avoir leurs correspondants dans le règlement du Conseil de la République, puisqu'ils traitent des interpellations et que la Constitution, dans son article 48, a expressément prévu que les ministres ne sont pas responsables devant le Conseil de la République. MM. Paul Simon et de Montalembert ont contesté cette manière de voir, pour le motif que le mot interpellation peut être interprété dans le sens de « débat d'information ».

Une large discussion s'est instaurée à ce sujet. M. Nicod et ses collègues communistes, après avoir marqué leur accord avec M. Salomon Grumbach, ont demandé que cette question, comme celle relative aux questions orales, soit réservée.

La commission en a ainsi décidé.

Ont été également adoptés : l'article 83, traitant du Comité constitutionnel et chargeant la commission du règlement de cette nouvelle attribution ; l'article 14, modifiant en conséquence le titre de la commission ; l'article 69, relatif aux votes du Conseil de la République.

Les articles 84, 85, 86 et 87 ont été réservés à la suite de la demande précédemment exprimée par M. Nicod et ses collègues communistes.

Les articles 88 et 89, relatifs aux pétitions, ont été adoptés.

M. Paul Simon a proposé la création d'une sous-commission chargée d'examiner ces pétitions.

L'article 90, qui traite de la même question, a été adopté après modification du délai imparti aux conseillers pour demander le rapport en séance publique sur une pétition.

Ce délai serait porté de huit jours à un mois.

Ont été également adoptés :

L'article 91, relatif à la sûreté intérieure et extérieure du Conseil de la République ; l'article 92, relatif à l'accès dans la salle des séances ; l'article 93, traitant des peines disciplinaires applicables aux membres du Conseil de la République ; l'article 94, concernant le rappel à l'ordre ; les articles 95, 96, 97, 98 précisant les différentes modalités de la censure : censure simple et censure avec exclusion temporaire ; l'article 99, prévoyant les mesures à prendre dans le cas où un fait délictueux viendrait à être commis par un Conseiller de la République au cours d'une séance ;

L'article 100, interdisant aux conseillers d'exciper ou de laisser user de leur qualité dans des entreprises financières, industrielles ou commerciales.

En ce qui concerne l'article 104, M. Salomon Grumbach a proposé une légère modification à son texte, tendant à préciser que l'attribution provisoire des places dans la salle des séances est faite lors de la première réunion du Conseil de la République, après son renouvellement.

L'article 104, ainsi modifié, a été adopté.

L'article 105, traitant des députations du Conseil de la République et l'article 106, relatif au port des insignes, ont également été adoptés.

COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER UNE DEMANDE EN AUTORISATION DE POURSUITES CONTRE DEUX MEMBRES DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Mardi 6 mai 1947. — *Présidence de M. Georges Pernot, président d'âge.* — La commission a décidé de confier le rôle de rapporteur provisoire au président qu'elle aura désigné.

Elle s'est livrée à un premier examen de la demande en autorisation de poursuites soumise à sa compétence et a décidé d'attendre la communication du dossier avant de se prononcer

sur la proposition de résolution présentée au nom du groupe communiste par M. Willard et tendant à permettre aux inculpés de venir s'expliquer devant leurs collègues.

M. Sarrien a été désigné comme président et chargé des fonctions de rapporteur provisoire de la demande en autorisation de poursuites.